


Mairie de VIEUX 	<u>Conseil municipal</u>	<u>ORDRE DU JOUR</u> 1. compte de gestion 2016 2. compte administratif 2017 3. taux des taxes communales 4. subventions aux associations 5. indemnités des élus 6. budget primitif 2017 7. choix des entreprises pour la mise en sécurité du village 8. demandes de subventions 9. questions diverses
	<u>SEANCE du 10 avril 2017</u>	

Membres présents : Matthieu CASTAN, Rose-Marie KURGOUALE, Guy LEGROS, François MAURY, Annick PIEUX, Koojsje SNOEK.

Membres absents excusés :

Fanny LACASSAGNE, pouvoir donné à Matthieu CASTAN
Glynis GRIFFITHS, pouvoir donné à Koojsje SNOEK

Membres absents : Gaëtan GÖBBELS, Mathieu DAUPLEIX

Secrétaire de séance : Guy LEGROS

L'an deux mille dix-sept, 10 avril à 20h40,

Le Conseil municipal de la ville de Vieux, dument convoqué par Madame le Maire le 5 avril 2017, conformément au Code général des collectivités territoriales – CGCT- article L 2121-7), s'est réuni au lieu ordinaire des séances.

1. compte de gestion 2016 : le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

2. compte administratif 2016 : le compte administratif est approuvé à l'unanimité des votants comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Cumulé	
	Dépenses Excédent ou déficit	Recettes Excédent ou déficit	Dépenses Excédent déficit	Recettes Excédent déficit	Dépenses Excédent déficit	Recettes Excédent déficit
Résultats reportés	29044.48			71509.81	29044.48	71509.81
Opérations exercice	186239.26 Dont 127961.53 En opérations d'ordre comptable	173627.19 Dont 131450.26 En opérations d'ordre comptable	67716.71	139227.84	253955.97	312855.03
RAR	10108.80				10108.80	
Total	225392.54	173627.19	67716.71	210737.65	293109.25	384364.84
Résultat de clôture	51765.35			143020.94		91255.59

L'ensemble des documents afférents à ces deux comptes est consultable en mairie.

3. Taux des taxes communales 2017 : comme les années précédentes, le conseil municipal décide de maintenir le taux actuel pour les diverses taxes communales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). (5 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention). Rappelons que ces taxes n'ont subi aucune augmentation depuis 2007 de la part de la commune.

Rappelons également que chacune des autres collectivités concernées peut décider d'augmenter les taux.

4. Subventions aux associations :

- 300 euros sont respectivement accordés à la Peyro Lebedo et aux Comité des Fêtes (7 voix pour, une abstention)
- à titre exceptionnel pour l'année 2017, le conseil municipal prenant note de la non-tenu en 2017 des courses pédestres organisées les années précédentes par l'association Sport et Partage décide d'accorder une subvention de 100 euros à chacune des trois associations soutenues par Sport et Partage (Lutte contre les myopathies, Lupus France, France Lymes). (4 voix pour, 4 abstentions)
- les associations suivantes bénéficient d'une subvention de 50 euros : Anciens Combattants (6 voix pour, 2 contre), Jeunes Agriculteurs (5 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention), Association de lutte contre le Myopathies (6 voix pour, 2 contre) soit un total de 150 €, chasse (4 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention), pêche (5 voix pour, 2 contre, 1 abstention), handicapés (unanimité).

5. Indemnités des élus : à l'instar des années précédentes, le conseil municipal entérine le renoncement des élus à percevoir une indemnité (5 voix pour, 2 contre, 1 abstention).

6. Budget primitif 2017 : le budget présenté en détail lors d'une récente réunion de travail plénière spécifique est soumis à l'approbation définitive du conseil municipal. Il est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

011 Charges de gestion générale	34788.53
012 Charges de personnel	27382.46
014 Atténuation de produits	15500
055 autres charges de gestion	3411.47
056 charges financières	1300
057 charges exceptionnelles	4500
042 amortissement	10000
022 Dépenses imprévues	6400
023 Virement à section investissement	85673.13
TOTAL	188955.59

Recettes

70 produits des services et ventes diverses	8288.73
73 impôts et taxes	32360.27
74 dotations	48051
75 autres produits	9000
002 Résultat de fonctionnement	91255.59
TOTAL	188955.59

Section d'investissement**Dépenses**

<u>Opérations d'équipement</u>	Numéro	Article	Crédits
Matériel informatique	50	Article 2051	496.80
Aménagement cimetière (jardin du souvenir et nouveau columbarium)	59	Article 21316	2500
Aire de ramassage scolaire	75	Article 2121	600
Parking	87	Article 2151	15000
Equipement divers	77	Article 2158	22423.13
Prolongation réseau d'assainissement Sesquièrre B Léminade	79	Article 2031	3512
		Article 21532	45000
Aire de vie	80	Article 2151	30000
Sécurisation du village (trottoirs, divers)	81	Article 2151	40000
Toilettes mairie	83	Article 2135	2000
Aménagement aire des ordures ménagères	88	Article 2128	2000
Adressage	89	Article 2152	10000
Défibrilateur	90	Article 2158	2500
Voirie	57	Article 2151	15000
<u>Opérations d'ordre</u>			5000
Chapitre 041		Article 2151	
<u>Opérations financières</u>			
		Article 16411	8000
		Article 165	750
		Article 10223	200
Déficit reporté		Article 001	41656.55
TOTAL			246638.48

Recettes

Opérations d'équipement	Article 1323	35200
OPFI Opérations financières	Article 16411	56913.07
Opérations d'ordre		
040	Article 281532	10000
041	Article 2151	5000
024		2086.93
021 virement de la section de fonctionnement		35673.13
Affectation de résultat	Article 1068	51765.35
TOTAL		246638.48

7. Sécurité des déplacements dans le village :

- **pose de ralentisseurs** : des ralentisseurs seront installés sur le modèle de ceux de Cahuzac-sur-Vère : un à proximité de l'aire de ramassage scolaire, un à l'entrée du village route du Verdier. Le devis proposé par la société LACLAU (14 128,80 euros) est accepté (7 voix pour, 1 abstention) sous réserve qu'il inclue des bandes podotactiles.
- **élargissement du trottoir route de Cahuzac-sur-Vère (côté n° impairs)** : deux entreprises ont répondu à la demande de devis : l'entreprise LACLAU (montant du devis : 22 011 euros) et l'entreprise VIGROUX 18 700 euros). Le devis de l'entreprise VIGROUX est accepté : 6 voix pour, 2 abstentions) (il faudra revoir la hauteur du muret).

8. Demande de subvention : le conseil municipal décide à l'unanimité de demander des subventions au département pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

9. Questions diverses :

- Karine LINON a demandé comme les années précédentes à pouvoir installer son camion-restaurant devant la salle municipale chaque mercredi soir pendant la période estivale. Cette demande est acceptée à l'unanimité.
- Madame le Maire informe le conseil qu'un enquêteur a été nommé par le tribunal administratif pour diligenter une enquête publique dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement.

Le prochain conseil municipal se réunira le 15 mai 2017 à 20h30

La séance est levée à 22h10